

VILLE DE BEAUCEVILLE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT

NUMÉROS 2018-408

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

QUE le Conseil à une séance tenue le 4 mars 2019 a adopté le règlement 2018-408 sur le traitement des élus municipaux;

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Beauceville ce 12^e jour de mars 2018.

MADELEINE POULIN, OMA, Greffière